Proposition présentée par les députés : M^{mes} et MM. Jean Batou, Jocelyne Haller, Christian Zaugg, Salika Wenger, Roger Deneys, Jean-Charles Rielle, Caroline Marti, Pierre Vanek, Christian Frey, Salima Moyard

Date de dépôt : 29 novembre 2016

Proposition de motion

Groupe Richemont : l'Etat doit intervenir pour défendre l'emploi horloger à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'annonce faite par le groupe Richemont de supprimer 211 emplois, dont 71 chez Piaget Genève et 80 chez Vacheron Constantin Genève, alors que le groupe affichait en 2015-2016 un bénéfice de 2,23 milliards de francs, versait une somme record de 854 millions de francs de dividendes à ses actionnaires et continuait à payer à ses dirigeants des salaires dépassant les 9 millions de francs;
- les importantes baisses d'impôts dont le groupe Richemont devrait être l'un des principaux bénéficiaires dans le cadre du projet d'application de la RIE III proposé par le Conseil d'Etat à Genève;
- la nouvelle disparition de postes de travail hautement qualifiés dans une branche clé de l'industrie genevoise, qui représente plus de 70% de la valeur des exportations cantonales, et qui a déjà subi, depuis 2015, plusieurs centaines de suppressions de postes, dont une bonne partie du fait du même groupe Richemont;
- les surcapacités temporaires rencontrées par les marques Piaget et Vacheron Constantin, dues au mauvais choix stratégique de fonder l'expansion de ses entreprises uniquement sur le grand luxe à l'intention du marché chinois;

M 2362 2/4

 la rediversification de la production annoncée par les deux marques, qui permettra de regagner de nouveaux marchés, alors que la trésorerie nette du groupe se monte à 5,4 milliards de francs, permettant aisément d'absorber cette réorganisation sans licenciements, le cas échéant, en recourant à une réduction de l'horaire de travail (RHT);

- l'ouverture d'une période de consultation des employé·e·s au 6 décembre 2016, prolongeable si nécessaire ;
- la mobilisation très importante et très active des employé e s et de leur syndicat et leur revendication de retrait des licenciements,

invite le Conseil d'Etat

- à tout mettre en œuvre pour le maintien des postes de travail des marques Piaget et Vacheron Constantin à Genève en faisant notamment pression sur la direction du groupe Richemont;
- à soutenir par tous les moyens les propositions issues des assemblées des employé·e·s du groupe Richemont, en particulier l'abandon de tout licenciement et la proposition de refaire le point sur l'évolution des marchés avec les directions des marques une fois les foires horlogères passées (SIHH et Baselworld).

3/4 M 2362

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Le 18 novembre dernier, le personnel des entreprises Piaget et Vacheron Constantin a appris la suppression de 211 emplois horlogers décidée par le groupe Richemont, propriétaire des marques. Cette restructuration touche cinq sites en Suisse romande : la Vallée de Joux, Plan-les-Ouates et Meyrin pour Vacheron Constantin ; La Côte-aux-Fées et Plan-les-Ouates pour Piaget. Au total, 71 emplois sont touchés chez Piaget Genève, 80 chez Vacheron Constantin Genève.

Cette restructuration a été présentée par la direction du groupe comme la conséquence directe d'une chute des ventes, notamment auprès de la clientèle chinoise. Elle intervient quelques mois seulement après une précédente vague de licenciements et ne témoigne pas d'une politique industrielle prévoyante d'un groupe qui vient de faire plus d'un demi-milliard de bénéfices. Cette opération vise de toute évidence à rassurer les actionnaires et à augmenter leurs dividendes. En effet, Richemont a versé 854 millions d'euros de dividendes en 2016 sur un bénéfice de 2,23 milliards d'euros et a annoncé une augmentation du dividende par action.

Selon plusieurs articles de presse, la branche de l'horlogerie a perdu plusieurs milliers d'emplois depuis le début 2015. Cette nouvelle disparition de postes de travail hautement qualifiés dans une branche clé de l'industrie genevoise, qui représente plus de 70% de la valeur des exportations cantonales, signifie un nouveau coup dur pour le secteur de l'industrie genevoise.

Le personnel des entreprises concernées n'est pas prêt à accepter ces licenciements boursiers. Avec la première vague de licenciements de ce printemps, les salarié e s estiment avoir largement payé leur dû. C'est au tour maintenant des actionnaires de concéder des sacrifices. Les salarié e s refusent d'être les victimes des mauvais choix stratégiques opérés par la direction et le conseil d'administration.

Soutenu par le syndicat Unia, les salarié e s de Vacheron Constantin ont manifesté le 24 novembre devant l'Hôtel de Ville du Sentier, soutenus par plusieurs centaines de travailleurs d'autres manufactures. Le même jour, 300 salariés genevois de Piaget et de Vacheron Constantin ont manifesté devant les sièges des entreprises. Avec le slogan « nos vies valent plus que leurs profits », ils ont exprimé leur colère et témoigné un soutien

M 2362 4/4

inconditionnel aux revendications de leurs collègues, dont le retrait de la mesure visant à supprimer 211 postes de travail.

Dans une résolution votée lors de ces rassemblements, les salarié·e·s demandent le retrait des suppressions de postes et l'introduction de mesures simples, comme le chômage partiel, pour sauvegarder les emplois en attendant une embellie. En effet, le bénéfice réalisé le montre : même dans cette période de ralentissement économique, le groupe Richemont a la capacité de fournir du travail à tout son personnel. Ils demandent à la direction de refaire le point de la situation après les grands salons horlogers de Genève et Bâle.

Le personnel demande par ailleurs aux autorités politiques des trois cantons concernés d'afficher leur solidarité inconditionnelle avec les salarié·e·s touché·e·s et de tout mettre en œuvre pour éviter les licenciements dans une branche industrielle phare de nos régions.

Est-il admissible que le groupe Richemont soit parmi les principaux bénéficiaires de la RIE III à Genève, alors que celui-ci répond à la moindre inflexion de la conjoncture par des licenciements secs ? Les promoteurs de cette réforme fiscale n'affirment-ils pas que la « baisse de la pression fiscale » débouchera sur de « nouveaux investissements et la création de nouveaux emplois », notamment chez les « grands groupes horlogers » (Blaise Matthey, *Tribune de Genève*, 1^{er} juillet 2016) ? La baisse de près de moitié de l'imposition des bénéfices, défendue par le Conseil d'Etat, ne serait-elle destinée qu'à augmenter les profits des actionnaires ?

Les motionnaires demandent donc au Conseil d'Etat de soutenir les demandes des travailleurs et d'intervenir auprès du groupe Richemont pour le maintien des postes de travail horlogers à Genève.